

# APPEL A PROJETS RECITAL ODD – Objectifs de Développement Durable

## *Dispositif de soutien aux actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale des acteurs en région Grand Est*



### 1- CONTEXTE

Depuis plusieurs décennies, les acteurs et actrices du développement et de l'éducation travaillent à construire **de nouvelles approches pédagogiques** visant à développer des capacités à **décrypter les interdépendances liées au processus de mondialisation et les enjeux du développement à l'échelle mondiale** : il s'agit de ce que l'on appelle aujourd'hui l' « Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale », l'ECSI.

Gescod en tant que Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA) est chargé d'accompagner les initiatives d'ECSI sur le territoire, dans l'objectif de participer à l'ouverture au monde des habitants et habitantes du Grand Est.

**Les programmes RECITAL ODD** (Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD), **phases 1 et 2, portés par la CIRRMA** (Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs) **et financés par l'AFD**, ont permis de renforcer l'ECSI dans la région, en mobilisant et en accompagnant de nombreuses structures associatives grâce à un appui financier, technique et méthodologique.

L'année 2025 marque le lancement de la **phase 3 du programme RECITAL ODD** (2025–2027), intégrant le fonds territorialisé MOZAIK, objet du présent document.

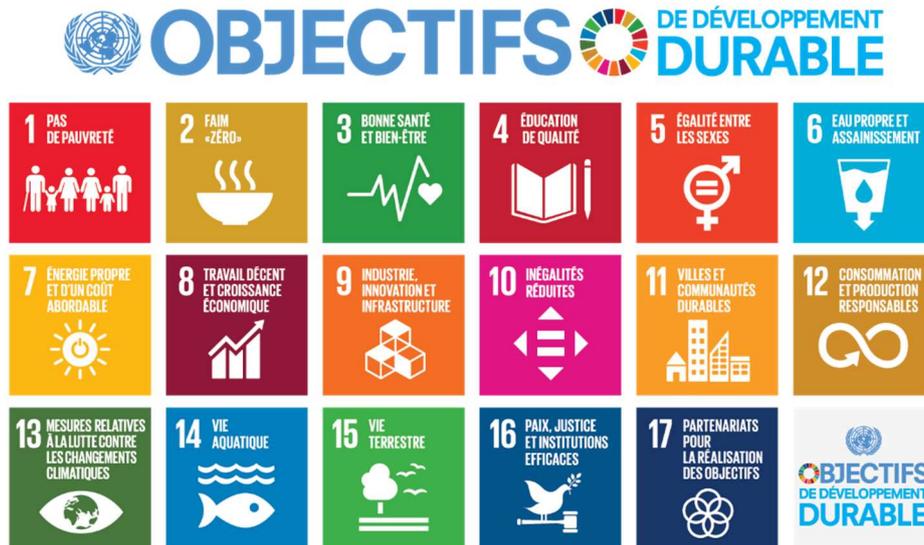
### 2- LE FONDS MOZAIK EN GRAND EST

#### 2.1 Les objectifs

Ce dispositif de soutien s'inscrit dans le cadre de la troisième phase du **programme RECITAL ODD** (Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD), porté par la Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (CIRRMA) et cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD). Ce programme est déployé sur 13 territoires (12 régions et un département) durant la période 2025-2027. En région Grand Est, c'est Gescod qui pilote et met en œuvre le programme. L'objectif général du programme est le suivant : « Mobiliser les territoires et les acteurs de l'ECSI dans leur diversité et leurs complémentarités afin de renforcer

l'engagement en faveur des ODD ».

**Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, votés par les Nations Unies en 2015, offrent une grille de lecture particulièrement adaptée à ce cadre, puisqu'ils mettent en avant l'interdépendance des enjeux et des territoires, ainsi que la nécessité d'agir à toutes les échelles à l'horizon 2030. Ces 17 ODD s'appuient sur cinq grands enjeux transversaux, les « 5P » : les Peuples, la Planète, la Prospérité, la Paix et les Partenariats.



Par le biais de la déclinaison régionale de ce programme RECITAL, les structures associatives du Grand Est pourront bénéficier, au titre du dispositif MOZAIK, d'un **appui financier** sous forme de subvention pour la mise en place de leurs initiatives d'ECSI ainsi que d'un **accompagnement de Gescod** dans la mise en œuvre de leur projet.

## 2.2 Les porteurs de projet

Peuvent bénéficier des aides financières allouées par Gescod au titre de ce programme :

- **Les associations de solidarité internationale, de jeunesse, d'éducation populaire, étudiantes, ou autres** ayant leur siège social ou une délégation/antenne en région Grand Est. Les représentations locales d'organisations nationales peuvent candidater à condition de démontrer qu'elles assurent le portage administratif et financier du projet qu'elles jouent un rôle actif dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet, et qu'elles témoignent de l'ancrage régional du projet.

Seules les associations pourront être directement financées. Toutefois, d'autres types d'acteurs tels que les établissements scolaires, les entreprises, les acteurs de la recherche, de la formation et de l'enseignement supérieur, les médias ou encore les collectivités territoriales notamment pourront être partenaires de projets globaux portés par des associations cheffes de file.

L'association porteuse doit être **membre adhérent de Gescod** et s'engager à contribuer à ses actions de capitalisation, d'évaluation et de valorisation sur le projet. Une association non-membre souhaitant répondre au présent appel à projet peut néanmoins candidater en intégrant sa demande d'adhésion à Gescod au dossier.

Il n'y a **pas d'obligation concernant l'ancienneté juridique de l'association éligible**, cependant l'association présentant moins de deux ans d'existence doit être en mesure de **justifier d'une expérience et une expertise en cohérence avec les activités mises en œuvre dans le cadre de son initiative**.

## 2.3 Nature des projets éligibles

Les projets doivent :

- Permettre la **sensibilisation** des habitants et habitantes de la Région Grand Est aux grands enjeux de notre société du local à l'international et leur permettre de **comprendre et de se mobiliser autour de la réalisation de l'agenda 2030**.
- Être porteurs d'une **approche pédagogique** permettant de décrypter les interdépendances liées au processus de mondialisation pour incarner une citoyenneté active et informée. Cela doit se concrétiser par des activités permettant **d'informer, de comprendre et d'agir autour d'enjeux internationaux** : création d'outils d'animation, de sensibilisation et actions d'échanges et de formations.
- Véhiculer une vision positive de la coopération et la solidarité locale et internationale.

**Une attention particulière sera apportée :**

- Aux initiatives qui intègrent les **JAMO (jeunes avec moins d'opportunités)** comme cible et à celles prévoyant des activités sur des territoires rencontrant des défis socio-éducatifs particuliers (quartiers relevant de la politique de la ville, zone de revitalisation rurale (ZRR), etc.) ainsi qu'aux actions visant un **public nécessitant un accompagnement particulier** (personnes rencontrant des difficultés sociales, culturelles, économiques, de santé...).

Définition retenue pour les " jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO) : jeunes présentant un handicap, rencontrant des difficultés éducatives, différences culturelles, problèmes de santé, obstacles économiques/sociaux/géographiques ".

- Aux projets qui intègrent la **prise en compte du genre** (égalité femmes-hommes) à la fois dans les thématiques abordées mais aussi au regard des bénéficiaires touché.e.s.
- A l'entrée de nouvelles associations dans le dispositif.

**L'ensemble des critères de notation est disponible en annexe 1.**

**Les partenaires :**

- ✓ Le partenariat avec des acteurs de natures différentes (collectivités territoriales, établissements d'enseignement et de recherche, structures d'animation jeunesse, acteurs économiques...) est fortement encouragé dans le cadre de ce dispositif.
- ✓ Ne sont considérés comme partenaires, dans le cadre du projet, que les organismes ayant dûment renseigné, signé et cacheté la déclaration de partenariat annexée au dossier de candidature.
- ✓ N'est pas considérée comme un partenariat une prestation de service, ou le recours à une personne physique non rattachée à une structure.
- ✓ Le volet international des projets, **non obligatoire**, peut être formalisé avec un partenariat à l'international ou avec une structure agissant dans ce domaine, avec la perspective de mener des actions d'ECSI sur le territoire français.

Gescod peut vous appuyer si vous le souhaitez dans la recherche de partenaires locaux dans la Région Grand Est.

De plus, les projets doivent :

- Mobiliser des moyens de communication et de promotion efficaces
- Se dérouler sur le territoire de la Région Grand Est
- Être mis en œuvre entre le 1er octobre 2025 et le 31 juillet 2027 ; il n'y a pas de durée minimum pour les projets toutefois ils doivent être **terminés au plus tard le 31 juillet 2027**. La durée du projet inclut son temps de préparation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Les actions du projet peuvent débuter avant la phase d'instruction mais ne doivent pas se terminer avant la décision finale du jury

→ Sont exclus du fonds RECITAL ODD- Phase 3 les secteurs et projets suivants :

- **Secteurs non éligibles :**
  - o Échanges universitaires et scientifiques,
  - o Échanges de jeunes,
- **Projets non éligibles :**
  - o Projets cofinancés dont les financements proviendraient de l'Agence Française de Développement (ex : financements FONJEP ISI-JSI)
  - o Projets visant exclusivement à financer la création ou le fonctionnement d'une OSC au Nord ou au Sud (ex : prise en charge de moyens logistiques (containers, véhicules, etc.)
  - o Voyage individuel ou de groupe des membres de l'OSC ;
  - o Projets intégrant des activités de construction, de réhabilitation d'infrastructures ou de gros équipements ;
  - o Projets comportant des actions d'investissements immobiliers.
  - o Projets qui correspondent à des activités de rassemblements purement festifs sans fondement éducatif, social ou de sensibilisation ;
  - o Projets qui correspondent à des activités à but commercial ou lucratif ;
  - o Dons ou acheminement de matériel (fournitures scolaires, médicaments, etc...)
  - o Les rallyes dits humanitaires ;
  - o Les actions à visée politique ou religieuse.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra se voir complétée lors de la prise de connaissance des différents dossiers.

### 3- LES MODALITES DE SOUTIEN

Le soutien financier du dispositif est au **minimum de 2 000€ et ne peut dépasser 4 000€ par projet**. Le soutien financier représente au maximum 70% du coût total de l'action, contributions valorisées comprises (maximum 30%). Une attention particulière sera portée aux projets dont les financements seront diversifiés (fonds propres, subventions de collectivités territoriales, mécénat...).

Les dépenses pouvant être prises en charge par le fonds :

- Les dépenses et charges directes nécessaires, liées à la mise en place du projet et qui servent directement à la réalisation du projet : achat de petits matériels, impression, prestation de service, etc.
- Les frais de déplacement dans la limite de 20% du coût du projet (le comité de pilotage restera juge de la nature des dépenses engagées),

- Les frais de fonctionnement ou frais administratifs des associations bénéficiaires dans la limite de 10% du budget total (au forfait, non justifiable) ;
- Les contributions valorisées (bénévolat, prêt de salles, de matériel...) dans la limite de 30% maximum du budget global prévisionnel. Les contributions en valorisation devront être inscrites dans la rubrique dédiée du budget et l'association bénéficiaire devra être en mesure de les estimer et de les justifier en fin de projets (des justificatifs types sont mis à disposition).

#### 4- LES MODALITES D'ACCES AU FONDS RECITAL – ODD EN GRAND EST

La pré-instruction des dossiers sera effectuée par l'équipe de Gescod : contrôle des critères d'éligibilités, avis technique et pédagogique sur le projet.

Dans le cadre de MOZAIK il est demandé aux lauréats de participer obligatoirement à un bilan à mi-parcours et un bilan final avec un.e salarié.e de l'animation Gescod.

Gescod participera à la communication sur les projets avec ses outils de communication et le relais de ses partenaires. L'association s'engage à fournir à Gescod tous types de médias réalisés dans le cadre du projet financé (photos, articles de presse, vidéos...).

Les associations pourront déposer un dossier de demande de subvention sur **2 périodes** :

- Du 15 octobre 2025 au 10 novembre 2025 - Jury en décembre 2025
- Du 1<sup>er</sup> octobre 2026 au 10 novembre 2026 – Jury en décembre 2026

Il est **impératif de consulter les chargé.e.s d'animation** de Gescod avant de répondre à l'appel à projets.

Il sera possible de solliciter **un seul financement** dans le cadre de la phase 3 de Récital-ODD (à l'exception des financements DiODD).

Le dossier type de candidature doit être transmis complet à Gescod, avec les documents annexes nécessaires, à joindre comme indiqué dans le dossier. Le formulaire de pré-inscription est à remplir sur le site de Gescod [www.gescod.org](http://www.gescod.org), un.e chargé.e d'animation vous contactera pour l'instruction de votre demande.

Un accusé de réception sera envoyé au porteur du projet, dans les 3 jours ouvrés suivant la réception de la proposition.

ATTENTION : si vous ne recevez pas d'e-mail de confirmation de la réception de vos documents dans un délai de 3 jours, assurez-vous de leur réception en contactant le 03 83 94 58 63.

#### Composition du dossier et processus d'instruction

Le dossier comporte :

Formulaire d'inscription : <a href="https://www.gescod.org/formulaire-pre-depot-fonds-territorialises/">https://www.gescod.org/formulaire-pre-depot-fonds-territorialises/</a>	X
Les statuts de l'association	X
Le formulaire de demande de subvention qui vous sera envoyé après la prise de contact	X
Le budget prévisionnel de votre projet à remplir dans le modèle proposé qui vous sera envoyé après contact	X

La fiche renseignement (ANO)	X
Le RIB de l'association porteuse	X
Le bilan d'activité et financier de l'année N-1	X
Les conventions de partenariat pour les projets en consortium	X
Tout document que vous jugerez utile à la bonne compréhension du projet	X

En cas de demande d'adhésion (obligatoire pour bénéficier du dispositif) :

- L'extrait du Journal Officiel publiant la création de l'association
- Une lettre de demande d'adhésion à l'attention du Président de Gescod

### **L'instruction ne pourra débuter que si le dossier est complet.**

Le versement d'une aide ne constitue en aucun cas un droit acquis.

La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. En effet, Gescod conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses valeurs d'ECSI, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire ou encore l'intérêt régional du projet.

La décision d'octroi est prise en appui sur une grille de critères qualitatifs objectivés par un système de notation. (cf. annexe 1)

La liste des membres du comité de sélection peut être communiquée sur simple demande.

Les associations qui feraient éventuellement partie du jury d'attribution des subventions et seraient candidates à l'attribution d'une subvention ne peuvent participer à l'instruction de leur dossier, ni aux échanges entre les membres.

Le comité de sélection se réunit maximum 1 mois après la date de clôture de l'appel à projets (cf. calendrier ci-dessus). Durant cette période l'association s'engage à apporter tous les éléments complémentaires nécessaires à la bonne compréhension de ses actions

### **Conditions d'attribution de subvention**

Le montant de la subvention accordée peut différer du montant sollicité. Le montant final de la subvention allouée est justifié en fonction des différents critères de ligne budgétaire recevable, ainsi que de la pertinence du projet, de son impact sur le territoire et de l'ensemble des critères évoqués dans ce document.

## **5. MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE**

Les modalités de versement des subventions sont entièrement détaillées dans le cadre d'une convention. Les associations bénéficiaires s'engageront, en la signant, à respecter les règles de transparence et à communiquer toute information qui pourrait lui être demandée sur le projet financé.

### **Le porteur de projet s'engage à :**

- Référencer sa structure dans l'annuaire numérique du RRMA Gescod avant le dépôt de sa demande de subvention : [www.gescod.org](http://www.gescod.org) ;
- Mentionner le soutien financier de Gescod et de l'AFD dans tout support de communication,

notamment par la présence des logos sur les supports de communication ;

- Communiquer avec Gescod sur les difficultés qu'il pourrait éventuellement rencontrer pendant la mise en œuvre de son projet.

#### Le fonds MOZAIK est versé aux associations sélectionnées en deux tranches :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention après référencement de la structure dans l'annuaire numérique de Gescod ;
- 20% à la fin du projet et sur présentation :
  - du rapport final technique (description détaillée des activités menées, témoignages des bénéficiaires, vidéos, article de presse, déroulé pédagogique...) et financier de l'action ;
  - des justificatifs des dépenses réalisées et des cofinancements obtenus comme précisé dans le rapport financier ;
  - Des justificatifs de contributions valorisées (attestation de bénévolat, prêt de salle...).

Ces documents devront être présentés au maximum **deux mois après la fin du projet**, faute de quoi le solde ne pourra pas être versé.

- En cas de budget réalisé inférieur au budget prévisionnel ou de dépenses non justifiées ou inéligibles, il sera demandé à l'association bénéficiaire un remboursement au prorata au regard des dépenses éligibles engagées pour les activités réalisées.

Ainsi, les fonds non consommés à la fin du projet seront à rembourser à Gescod dans un délai de 2 mois maximum après la fin du projet.

#### Annexe 1 - Grille d'évaluation :

PERTINENCE ET PÉDAGOGIE DU PROJET (13 points)	
<b>Approche pédagogique / participation active du public :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation des objectifs et activités avec les enjeux de l'ECSI (informer, comprendre, agir, approche interculturelle, incitation à la réflexion et au sens critique...)</li> </ul>	/2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation des méthodes et outils utilisés avec le public cible et les acquis d'apprentissage souhaités (participation active du public...) ;</li> </ul>	/2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité du projet à s'inscrire et à contribuer à l'information et à la compréhension des Objectifs de Développement Durable, ou permettre l'appropriation de ces derniers.</li> </ul>	/2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A travers le public cible ou les modalités d'actions, le projet veille à favoriser une mixité sociale.</li> </ul>	/1
<b>Attention particulière aux projets qui intègrent la jeunesse</b> comme cible mais aussi comme actrice de l'ECSI et aux actions visant un <b>public nécessitant un accompagnement</b> particulier (JAMO, personnes rencontrant des difficultés sociales, culturelles, économiques, de santé...)	/2
<b>Le projet permet d'améliorer l'égalité de genre :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de données genrées sur la thématique traitée dans le projet</li> </ul>	/1
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de séances/actions de sensibilisation sur les stéréotypes</li> </ul>	/1
<b>Suivi évaluation :</b>	/2

<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet prévoit une démarche d'évaluation : indicateurs d'impact des effets</li> </ul>	
<b>DYNAMIQUE DU PROJET (10 points)</b>	
<b>Dynamique collective et multi-acteurs</b> : Le projet est coconstruit avec plusieurs partenaires diversifiés (associations, collectivités territoriales, établissements scolaires, ...).	/1
<b>Ancrage territorial et capacité de mobilisation du territoire</b> :	/2
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adéquation entre les besoins du territoire ciblé et les actions proposées.</li> </ul>	/2
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité du projet à faire émerger d'autres projets sur le territoire. Le projet se décline sur plusieurs départements</li> </ul>	/2
<ul style="list-style-type: none"> <li>Attention particulière aux initiatives prévoyant des activités sur des territoires rencontrant des défis socio-éducatifs particuliers (territoires ruraux enclavés, quartiers relevant de la politique de la Ville, ...)</li> </ul>	/2
<b>Capitalisation et communication</b> :	/2
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des actions de communication cohérentes sont prévues</li> </ul>	/1
<ul style="list-style-type: none"> <li>Une capitalisation du projet est prévue</li> </ul>	/1
<b>COHÉRENCE ET FAISABILITÉ (7 points)</b>	
<b>Cohérence du planning et du budget</b> :	/2
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget est en adéquation entre les objectifs visés et les actions réalisées.</li> </ul>	/2
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget du projet présente des ressources financières diversifiées</li> </ul>	/1
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'enchaînement des activités et le calendrier semblent réalistes et pertinents</li> </ul>	/1
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les moyens matériels et humains mis en œuvre sont suffisants pour réaliser le projet</li> </ul>	/1
Clarté de la proposition : le projet présenté est clair et compréhensible	/2
<b>NOTE GLOBALE :</b>	<b>/30</b>
<b>Commentaires / Avis du jury :</b>	

## Annexe 2 – Liste des sigles

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>ANO</b>	Avis de Non-Objection
<b>CIRRMA</b>	Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs
<b>DiODD</b>	Dispositif Associations et Scolaires pour les Objectifs de Développement Durable
<b>ECSI</b>	Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
<b>FONJEP</b>	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
<b>ISI-</b>	Initiative pour la Solidarité Internationale
<b>JAMO</b>	Jeunes Avec Moins d'Opportunités
<b>JSI</b>	Jeunesse et Solidarité Internationale
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>RECITAL</b>	Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale
<b>RRMA</b>	Réseau Régional Multi-Acteurs
<b>ZRR</b>	Zone de Revitalisation Rurale